




**TABLEAU RECAPITULATIF DES
DELIBERATIONS**

Bureau Syndical du lundi 26 juin 2023
Collège général

DÉLIBÉRATION DE RÉFÉRENCE	OBJET	RÉSOLUTIONS
20230626_0	Désignation secrétaires de séances	À l'unanimité
20230626_1	Adhésion du Pays du Mans à l'Association pour le Développement de l'Économie Circulaire et Collaborative (ADECC)	À l'unanimité



Date de convocation : mardi 20 juin 2023		
Nombre de membres : 26	Quorum : 15	
En exercice : 26		
Présents : 15		
Votants : 26		
Pour : 26	Contre : 0	Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 28/06/2023	
Reçu en préfecture le 28/06/2023	
Publié le	
ID : 072-200078426-20230626-20230626_0A-DE	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Bureau Syndical du lundi 26 juin 2023

Le Bureau Syndical du Pays du Mans a été convoqué le mardi 20 juin 2023 pour la séance du lundi 26 juin 2023 qui s'est déroulée en présentiel, salle SCARRON, mairie du Mans, 1 place Saint Pierre au Mans.

Le Bureau Syndical du Pays du Mans régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Stéphane LE FOLL.

Etaient présents :

Pour LMM : Mmes Lydia HAMONOU-BOIROUX, Isabelle LEBALLEUR, MM. Franck BRETEAU, Jacques GOUFFE, LE FOLL Stéphane – 5 présents et 10 voix

Pour 4CPS : Mme Valérie RADOU, M. Patrice GUYOMARD – 2 présents et 3 voix

Pour GB : Mme Chantal BUIN, MM. Martial LATIMIER, André PIGNE – 3 présents et 3 voix

Pour MCS : Mme Véronique CANTIN, MM. Eric BOURGE, David CHOLLET – 3 présents et 6 voix

Pour OBB : Mme Nathalie DUPONT – 1 présent et 2 voix

Pour SEM : M. Denis HERRAUX– 1 présent et 2 voix

Absents et excusés :

Pour Département : Mme Véronique RIVRON, M. Dominique LE MENER

Pour LMM : Mmes Patricia CHARTON, Fabienne LAGARDE, Christine POUPINEAU, MM. Christophe COUNIL, Joël LE BOLU, Laurent PARIS

Pour 4CPS : M. Stéphane BRUNET

Pour OBB : MM. Dominique COVEMAERKER, Sébastien GOUHIER

Pour SEM : MM. Guy FOURMY, Nicolas ROUANET

EXPOSÉ :

Monsieur le Président rappelle que conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les fonctions de secrétaire à l'assemblée syndicale sont remplies par un ou plusieurs de ses membres.

Il ajoute que le bureau syndical peut également adjoindre à ces secrétaires, des auxiliaires pris en dehors de ses membres qui assistent aux séances, mais sans participer aux délibérations.

PROPOSITION :

Conformément au CGCT, notamment son article L 2121-29 qui dispose que le bureau syndical règle par ses délibérations les affaires du syndicat mixte du Pays du Mans,

Il vous est proposé de désigner :

- Madame Isabelle LEBALLEUR, Vice-Présidente en charge de l'agriculture et alimentation, en qualité de secrétaire de séance,
- Monsieur Théau DUMOND, co-Directeur, en qualité de secrétaire auxiliaire.

DÉCISION :

Conformément au CGCT, notamment son article L. 2121-29 qui dispose que le bureau syndical règle par ses délibérations les affaires du syndicat,

Cet exposé entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le bureau syndical,

APPROUVE la désignation des secrétaires comme suit :

- Madame Isabelle LEBALLEUR, Vice-Présidente en charge de l'agriculture et alimentation, en qualité de secrétaire de séance,
- Monsieur Théau DUMOND, co-Directeur, en qualité de secrétaire auxiliaire.




**LE PRESIDENT
Stéphane LE FOLL**



Date de convocation : mardi 20 juin 2023		
Nombre de membres : 26	Quorum : 15	
En exercice : 26		
Présents : 15		
Votants : 26		
Pour : 26	Contre : 0	Abstention : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Bureau Syndical du lundi 26 juin 2023

Envoyé en préfecture le 28/06/2023	
Reçu en préfecture le 28/06/2023	
Publié le	
ID : 072-200078426-20230626-20230626_1-DE	

Le Bureau Syndical du Pays du Mans a été convoqué le mardi 20 juin 2023 pour la séance du lundi 26 juin 2023 qui s'est déroulée en présentiel, salle SCARRON, mairie du Mans, 1 place Saint Pierre au Mans.

Le Bureau Syndical du Pays du Mans régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Stéphane LE FOLL.

Etaient présents :

Pour LMM : Mmes Lydia HAMONOU-BOIROUX, Isabelle LEBALLEUR, MM. Franck BRETEAU, Jacques GOUFFE, LE FOLL Stéphane – 5 présents et 10 voix

Pour 4CPS : Mme Valérie RADOU, M. Patrice GUYOMARD – 2 présents et 3 voix

Pour GB : Mme Chantal BUIN, MM. Martial LATIMIER, André PIGNE – 3 présents et 3 voix

Pour MCS : Mme Véronique CANTIN, MM. Eric BOURGE, David CHOLLET – 3 présents et 6 voix

Pour OBB : Mme Nathalie DUPONT – 1 présent et 2 voix

Pour SEM : M. Denis HERRAUX– 1 présent et 2 voix

Absents et excusés :

Pour Département : Mme Véronique RIVRON, M. Dominique LE MENER

Pour LMM : Mmes Patricia CHARTON, Fabienne LAGARDE, Christine POUPINEAU, MM. Christophe COUNIL, Joël LE BOLU, Laurent PARIS

Pour 4CPS : M. Stéphane BRUNET

Pour OBB : MM. Dominique COVEMAERKER, Sébastien GOUHIER

Pour SEM : MM. Guy FOURMY, Nicolas ROUANET

Madame Isabelle LEBALLEUR est nommée secrétaire de séance,

Monsieur Théau DUMOND est nommé secrétaire auxiliaire.

OBJET : Adhésion du Pays du Mans à l'Association pour le Développement de l'Économie Circulaire et Collaborative (ADECC)

Stéphane LE FOLL, Président, donne lecture de l'exposé suivant ;

EXPOSÉ :

Le Pays du Mans a approuvé un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) le 20 décembre 2019.

Afin de rendre opérationnel les ambitions de l'axe n°6 « Entreprendre, produire et consommer durablement pour un territoire économe en ressources », le Pays du Mans a choisi de se doter d'une nouvelle politique économie circulaire. Pour se faire, un programme d'actions pluriannuel, composé de 5 axes de travail déclinés en 16 actions, a été réalisé.

En outre, afin de répondre aux enjeux de l'axe 4 « Allongement de la durée de vie des produits », il a été décidé d'accentuer les efforts d'animation sur la sensibilisation au réemploi, à la réparation et au recyclage tout en amplifiant les efforts portés sur l'axe 5 « Écologie Industriel et Territorial » (EIT). À ce titre, le Pays du Mans s'associe à Le Mans Métropole pour organiser La Semaine du Réemploi en Pays du Mans à destination des entreprises, des élus et du grand public.

Afin de bénéficier d'outils d'accompagnement, il serait intéressant d'adhérer à L'ADECC, initiée depuis mai 2017 et soutenue par la CCI de Maine-et-Loire. En effet, cette association, apparentée à un réseau d'entreprises, a pour vocation d'apporter des solutions clés en main et d'animer une communauté d'entreprises pour les engager dans une démarche d'économie circulaire et collaborative. Constituée de 200 adhérents, l'ADECC est à présent reconnue dans le paysage de l'économie circulaire, principalement sur le Maine-et-Loire, mais également au niveau régional et national.

Ainsi, l'adhésion du Pays du Mans à l'ADECC permettrait :

- D'accéder à des formats d'animations actuellement non disponibles en Sarthe à tarifs préférentiels comme la fresque de l'économie circulaire pour les entreprises dans le cadre de la Semaine du Réemploi ;
- D'accentuer et accélérer les efforts de la chargée de mission Écologie Industrielle et Territoriale au déploiement d'actions d'économie circulaire sur le territoire du Pays du Mans ;
- D'épauler la chargée de mission grâce à l'accès à un réseau d'experts de l'économie circulaire appliquée aux entreprises ;

Le coût de l'adhésion est calculé en fonction du nombre de salariés. Aussi, pour le Pays du Mans, l'adhésion annuelle est arrêtée à 240€ TTC.

PROPOSITION :

Au regard des éléments exposés, **il est proposé au Bureau Syndical** :

- **D'APPROUVER** l'adhésion du Syndicat Mixte du Pays du Mans au réseau de l'Association pour le Développement de l'Économie Circulaire et Collaborative (ADECC) ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à cette adhésion et à engager toutes les démarches nécessaires.

DÉCISION :

Conformément au CGCT, notamment son article L. 2121-29 qui dispose que le bureau syndical règle par ses délibérations les affaires du syndicat,

Cet exposé entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le bureau syndical,

- **APPROUVE** l'adhésion du Syndicat Mixte du Pays du Mans au réseau de l'Association pour le Développement de l'Économie Circulaire et Collaborative (ADECC) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à cette adhésion et à engager toutes les démarches nécessaires.



LE PRÉSIDENT
Stéphane LE FOLL